POUR VOTRE PROCHAINE FACTURE, OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE !

Plus simple, plus pratique, vous êtes sûrs de ne pas oublier la date de paiement !
Si vous choisissez le prélèvement automatique, mensuel ou à l'échéance, merci de compléter le formulaire ci-dessous et le renvoyer, accompagné d'un RIB portant les références IBAN et BIC à :

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Centre Administratif « Les Ursulines » – C.S. 50201 – 44156 ANCENIS Cedex
dechets@pays-ancenis.com

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RIB

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Redevance Incitative (RI)

Référence unique du mandat : COMPA-RI_____**-**_____ (Réservé à l'administration)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **la COMPA**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR79ZZZ515016

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Pays : **Tél :**

Courriel :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COMPA

Adresse : Centre Administratif « Les Ursulines »

C.S. 50201

Code postal : 44156

Ville : ANCENIS cedex

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

F R | | |